

INTERVIEW DE DENIS DAUNE

V.K : Le CDOS se met au service des dirigeants via les formations et le CRIB : un mot sur ces deux « services » proposés.

D.D : Le Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles (le CRIB) a été créé en partenariat avec le CNOSE, le Conseil général, la DDCS pour aider les associations sportives dans leur création, leur consolidation ou leur développement.

En effet, la formation des Dirigeants Sportifs est une priorité pour le mouvement sportif et c'est l'une des missions fondamentales du Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine Marne depuis plus de 20 ans. C'est aussi une réponse au besoin de structuration du mouvement sportif, face à l'évolution et à la diversification de la demande en activités physiques et sportives.

Dernier point, elle est indispensable pour aider les bénévoles à faire face à des tâches d'organisation de plus en plus complexes et à des responsabilités toujours plus lourdes, et surtout, pour maîtriser le sens de leur responsabilité.

V.K : La Maison Départementale des Sports à Melun vient de fêter ses 10 ans d'inauguration, cet outil apporte t-il satisfaction ?

D.D : La Maison Départementale des Sports de Seine et Marne est un vrai succès ! Elle regroupe désormais 24 Associations et Comités Départementaux dans des locaux mis à la disposition du mouvement sportif par le Conseil général.

Elle est même victime de son succès puisque nous ne sommes plus en mesure d'accueillir de nouveaux acteurs. Nous discutons actuellement avec le Conseil général pour qu'il mette à disposition de nouveaux locaux qui puissent pleinement répondre à la demande et que le bâtiment devienne accessible aux personnes en situation de handicap.

V.K : Le CDOS joue un rôle pour le CNDS et pour les contrats d'objectifs de haut niveau : pouvez nous nous éclairer sur ce rôle, sur le travail que représente la lecture des dossiers.

D.D : Le CDOS de Seine et Marne instruit en double aveugle, avec la DDCS, les dossiers des Clubs, Comités et Ligues du département. Il émet un avis sur chaque dossier et propose les sommes à attribuer.

Ensuite, une concertation entre les fonctionnaires de la DDCS et du CDOS permet de proposer à la Commission Territoriale les montants à allouer à chaque association.

Les travaux préparatoires autour du CNDS demandent une grande disponibilité des 11 membres de la Commission CNDS du CDOS. En effet, entre les réunions d'informations à destination des associations, l'étude des dossiers et les réunions de la Commission Territoriale d'Ile de France, ce sont environ 70 jours de travail assurés, par les bénévoles, chaque année.

En plus des dossiers de demande de subventions CNDS au niveau local et des enveloppes complémentaires, le CDOS donne un avis sur les dossiers « Equipements » part régionale et part nationale, les dossiers « Accompagnement Educatif » et les dossiers « PSE » (Plan Sport Emploi).

En ce qui concerne les contrats d'objectifs du Haut Niveau du Conseil Général, les 5 membres du CDOS, réunis au sein de la Commission du CHNS, consacrent une trentaine de jours par an à l'étude des dossiers.



En plus des réunions conjointes, avec les élus et fonctionnaires du Conseil Général, des réunions annuelles sont organisées pour évaluer et définir les objectifs de chaque bénéficiaire des Contrats d'Objectifs.

L'évaluation et la définition des objectifs demandent à tous une grande connaissance du mouvement sportif départemental, régional et national.